

FSF

Syndical^{ement} vôtre

numéro 15 - septembre 2001

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)
Ch. Des Allinges 2, CP 27, 1000 LAUSANNE 19
tél. +fax: 021-601 50 19. E-Mail: fsf@bluewin.ch

SPV, APEIEV, AVCO, APOV, SSV, ACV,
ASI, AVOPE, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,
AVFM, AVAP, APD, ACPVP

J.A.B.

1000 Lausanne 19

Retour: FSF, cp 27

1000 Lausanne 19

paraît 4 à 6 x l'an

Editorial

GERER L'INCERTITUDE

La session parlementaire d'automne du Grand Conseil a commencé. L'examen des lois sur le Statut et la Caisse de pension est en cours... Les partis s'affrontent, l'idéologie domine, qu'en est-il de notre avenir ?

Tout ceci m'a remis en mémoire une anecdote racontée par mon professeur d'histoire. En Russie un condamné à mort attendait la réponse à sa demande de grâce. Le télégraphe venait d'être mis en service. La réponse du tsar était : "gracié, non-coupable" avec la virgule avant le non. A cause d'une erreur du télégraphiste, le condamné avait été exécuté : dans le message final la virgule était après ...

J'ai le sentiment que le traitement par le Grand Conseil des textes de lois concernant le cadre et les conditions de travail dans la Fonction Publique tient aussi à une virgule, à un vote final, à une seule voix. C'est extrêmement désagréable, pour le moins, quand on pense que tel pourrait être le destin d'un travail de nombreuses années, obtenu après de longues et ardues négociations et qui concerne 22'000 personnes, plus si l'on inclut les effets sur le parapublic.

La défense de notre travail, des moyens pour remplir notre mission de service au public ne s'arrête pas là. C'est bien là la difficulté et aussi l'intérêt, le défi à relever.

Les décisions récentes du Conseil d'Etat au sujet de l'augmentation du nombre de périodes des enseignants nous le démontre.

On peut participer à gérer l'incertitude en ayant prise un tant soit peu sur notre environnement, sur notre destinée en sachant et en étant au clair sur ce que l'on veut et où l'on veut aller.

Avoir les moyens de remplir correctement notre fonction dans des conditions acceptables et respectueuses des employés et des administrés, cela paraît peut-être simple de prime abord voir simpliste. De manière plus réaliste et pragmatique, nous constatons qu'aucune réponse, ou alors de très modestes, ponctuelles ou insuffisantes ont été données à la surcharge et à la pénibilité. L'incessante ritournelle: «faire la même chose avec moins», l'obsédante question du déficit des finances de l'Etat peut conduire au fatalisme et à la démotivation.

Nous avons inclus dans ce numéro du Syndicalement Vôtre le texte de la conférence que M. le professeur Von Ungern de l'Université de Lausanne a donné à l'occasion de l'Assemblée annuelle des délégués de notre Fédération à Assens le 7 juin 2001. Il propose un éclairage intéressant et une vision critique des finances étatiques. C'est une suggestion que nous vous faisons pour sortir de ce mode de pensée dans lequel nous sommes englués par les messages auxquels je faisais référence ci-dessus.

Si en l'état –si je puis dire- nous ne pouvons que suivre avec un intérêt plus que soutenu les débats au Grand Conseil, il s'agit bien de préparer une réponse et le cas échéant des actions en fonction de l'issue du vote final. Votre Bureau exécutif s'y emploie en lien étroit avec les décisions du Comité Central. Nous vous renseignerons en temps voulu. C'est au tour des politiques de devoir gérer l'incertitude concernant nos réactions ...

Cedric Eperon, président

Lors de notre assemblée des délégués du 7 juin 2001 à Assens, le professeur Thomas Von Ungern, enseignant à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne nous a fait un intéressant exposé dont vous pouvez lire un extrait ci-dessous, ainsi que les questions qui l'ont suivi.

En général, quand on compare la richesse des nations, on le fait en se basant sur le revenu par tête. Curieusement, quand on compare la situation financière des cantons, on utilise un autre critère, la dette publique. On oublie systématiquement de mentionner que le revenu des Vaudois est parmi les plus élevés de Suisse romande. Or, cela montre que le Canton va bien, car le but ultime de notre société est de veiller à ce que la richesse de chacun augmente.

La dette actuelle du Canton est de l'ordre de 7 milliards, ce qui représente un dette de 12'000.-- par habitant. Est-ce beaucoup ? Le conférencier fait remarquer que sa dette personnelle, suite à la construction de son logement, est de 600'000.--, donc beaucoup plus importante que la dette par tête du Canton.

Au niveau de l'individu, pour savoir s'il est riche ou non, on regarde toujours ses avoirs nets, on ne se focalise jamais uniquement sur la dette. Les finances cantonales sont l'exception qui confirme la règle. Personne ne mentionne jamais le fait que le Canton dispose d'un très important stock en capital (infrastructures, bâtiments etc), qu'il met au service de la collectivité.

Il n'existe malheureusement aucune statistique fiable sur la valeur des actifs du canton de Vaud. Dans la comptabilité du Canton, même des immeubles en parfait état sont souvent évalués à une valeur zéro. En effet, les bâtiments sont amortis sur 25 ans à partir du début des projets de construction. Cette manière d'établir les statistiques ne montre aucune réalité économique.

La question, s'il faut considérer certaines charges comme dépenses courantes ou investissements, mérite aussi d'être posée. Ainsi aux Etats-Unis, les individus n'hésitent

pas à s'endetter pour financer leurs études. Ils considèrent à juste titre l'éducation comme un investissement. Dans le canton de Vaud, l'enseignement est systématiquement comptabilisé comme une dépense courante.

Pourquoi le Canton a-t-il des déficits et une grande dette ? Selon M. Favre, le Canton dépense trop. Les comparaisons avec les autres cantons suisses donnent une autre image. Le Canton n'a pas assez de recettes. Le rapport dépenses/revenus disponibles montre que le canton de Vaud est celui qui a les dépenses les plus faibles. Le rapport recettes/revenus disponibles montre que les recettes par tête sont elles aussi relativement faibles. Le rapport impôts/revenus indique que la charge fiscale dans le Canton se situe à la moyenne romande. On note que le canton de Vaud a peu de recettes en dehors des recettes fiscales. Peut-être faudrait-il intensifier ces recettes.

Les subventions que le Canton reçoit de la Confédération sont relativement basses par rapport aux autres cantons. Pourquoi le Canton est-il peu capable de recevoir des contributions de la Confédération ?

En conclusion, il y a un travail de conviction à faire : au contraire de ce que dit le CE,

- le Canton n'est pas pauvre
- les dépenses publiques dans le Canton sont particulièrement faibles
- et la charge fiscale est dans la moyenne des autres cantons romands.

Pour qu'un débat objectif sur les finances publiques de notre Canton soit possible, il faudrait que ces réalités économiques soient connues du grand public.

Questions :

- *Ce discours a-t-il été tenu aux personnes concernées ? Oui en partie, mais elles ne veulent pas l'entendre.*
 - *Quelles sont les sources de références du prof. Von Ungern : Une publication du département fédérale des finances (Villiger), « finances publiques en Suisse ».*
 - *Quelle a été la contre argumentation de M. Favre aux propos du prof. Von Ungern? Il n'y a pas eu de réel débat. M. Favre a pris acte, sans discuter.*
 - *Comment faire pour redresser les finances publiques si les impôts ne sont pas augmentés ? Un constat est fait que le Canton n'est apparemment pas assez futé pour obtenir des subventions de la Confédération et son patrimoine ne lui permet pas de recettes. Hormis cet état de fait, que peut-on dire sur la réduction du déficit ? Premièrement, le chiffre de 400 millions de déficit pour l'année 2000 est une aberration comptable. Déjà en 2001 il sera nettement moindre. Un déficit de l'ordre de 200 millions par année n'est nullement catastrophique. En effet le montant réel des investissements est beaucoup plus important que le déficit. La charge d'intérêt du Canton ne risque pas d'exploser. Le Canton s'est endetté au début des années 1990 à des taux très élevés. Cette dette vient maintenant à échéance et pourra être remplacée par une dette à des taux nettement plus faibles. Il faut que la politique du Canton vise à promouvoir la croissance économique au lieu de se focaliser uniquement sur la dette. Avoir une dette croissante ne pose aucun problème, pour autant que les revenus des Vaudois continuent eux aussi à croître.*
 - *Quelles seront les conséquences si le taux d'intérêt augmente ? Un endettement à long terme, permet de surmonter les fluctuations. Une nouvelle loi pour la Banque Nationale Suisse est en consultation. Celle-ci ne veut pas distribuer ses bénéfices. Elle est la seule banque nationale au monde à mettre ses bénéfices dans ses réserves. Si ses bénéfices étaient redistribués, 2,5 milliards par année de plus pourraient être attribués aux cantons, ce qui représenterait 125 millions par an pour le canton de Vaud.*
 - *Le Canton ne peut pas vendre son stock de capital. Peut-on dès lors le considérer comme un actif ? Le capital du Canton augmente la productivité de l'économie. Il est donc tout à fait naturel de le mettre en contrepartie de la dette publique.*
 - *Le canton de Vaud reste un des rares cantons à avoir une imposition bisannuelle. Cela représente une année sur deux de gros déficits, compensés par de petits déficits une année sur deux. Ne faudrait-il pas aligner les recettes sur celles des années d'imposition ? En effet, les recettes se présentent par escaliers, alors que les dépenses restent en ligne droite.*
 - *Avec le nouveau système de péréquation intercantonale, le canton de Vaud va-t-il toucher plus de la Confédération ? Cela n'est pas certain. Il faudrait avoir des représentants à Berne qui défendent plus l'intérêt du Canton.*
-

Brèves nouvelles de la FSF et de ses associations:

Le 13 septembre, le Conseiller d'Etat Charles Favre a transmis lors d'une conférence de presse le projet de budget du canton de Vaud pour l'année 2002. La FSF se sent trahie par les décisions prises concernant les enseignants qui imposent abruptement 3 périodes d'enseignement supplémentaires pour les maîtres licenciés du secondaire inférieur et 1 pour ceux du gymnase. Le contenu de notre communiqué de presse du même jour est à la disposition des personnes intéressées au secrétariat de la FSF.

Michel Gilliéron, notre représentant au Copil DECFO (définition et classification des fonctions) vient de subir une opération, nous lui souhaitons tous nos vœux de rétablissement.

Vu que nous adorons les petits cochons, les nains et autres collections ... Qui parmi vous pourrait nous faire part de sa passion afin que nous transmettions cette information à qui de droit !!!

Si vous avez des collègues ou connaissances qui ne sont pas encore membres de l'une des associations énumérées en page 1 ou qui travaillent dans un secteur non représenté à la FSF

Faites-les adhérer à la FSF !!!

- afin que celle-ci soit encore plus représentative de l'ensemble des fonctionnaires vaudois ;
- afin de défendre efficacement vos droits ;
- afin de maintenir un dialogue constructif et bénéfique entre les fonctionnaires et les autorités cantonales ;

En complétant le bulletin ci-dessous et en le renvoyant à :
FSF, case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : Prénom :
Fonction à L'Etat de Vaud :
Lieu de travail :
Adresse privée :
.....
Tél. :

S'intéresse à faire partie de la FSF et désire recevoir de la documentation

Adresses E-Mail

Si vous désirez être informé directement et rapidement sur les activités de la FSF, notamment lors d'actions demandant la participation de nos membres, merci de nous communiquer votre adresse E-Mail.

Annnonce de vos changements d'adresses

Si vous désirez continuer de recevoir notre journal après votre déménagement, merci de nous communiquer votre nouvelle adresse au moyen du coupon ci-dessous à retourner à :
FSF, case postale 27, 1000 Lausanne 19

Nom : Prénom :
Association :
Ancienne adresse :
.....
Nouvelle adresse :
.....
A partir du :